

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 115 Méthodologie du travail social 1			
Ancien Code	SOAS1B15	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEAS1150		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Béregère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p>HELHa Campus Montignies (HD) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p>HELHa Louvain-la-Neuve Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Julie CHARLET (julie.charlet@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Sophie MOL (sophie.mol@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et

entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
- IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente
- V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B15C	Méthodologie	24 h / 2 C
SOAS1B15D	Travail social	48 h / 4 C
SOAS1B15E	Ecrire en travail social	12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B15F	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B15G	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B15H	Ecrits en travail social	24 h / 2 C
SOAS1B15I	Ecrits académiques	12 h / 0 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B15W	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B15X	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B15Y	Ecrits en travail social	24 h / 2 C
SOAS1B15Z	Ecrits académiques	12 h / 0 C

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS1B15A	Travail social et méthodologie	72 h / 7 C
SOAS1B15B	Promotion de la réussite	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B15C	Méthodologie	20
SOAS1B15D	Travail social	40
SOAS1B15E	Ecrire en travail social	10

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B15F	Contexte et enjeux pour l'action	25
SOAS1B15G	Communication et travail social	25
SOAS1B15H	Ecrits en travail social	20
SOAS1B15I	Ecrits académiques	0

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B15W	Contexte et enjeux pour l'action	25
SOAS1B15X	Communication et travail social	25
SOAS1B15Y	Ecrits en travail social	20
SOAS1B15Z	Ecrits académiques	0

+ HELHa Louvain-

la-Neuve

SOAS1B15A	Travail social et méthodologie	70
SOAS1B15B	Promotion de la réussite	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Pour les départements de MONS et Montignies

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre.

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

les AA qui constituent l'UE outillent les étudiants d'un point de vue Méthodologique à travers des contenus qui développent leurs savoirs, savoirs-faire et savoirs-être requis par la pratique du travail social.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail social et méthodologie			
Ancien Code	11_SOAS1B15A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS1151		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Julie CHARLET (julie.charlet@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Sophie MOL (sophie.mol@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours "Travail social et méthodologie" est un lieu de co-construction des savoirs directement liés au métier d'assistant·e social·e. Au départ d'une démarche inductive, il va permettre aux étudiant·e·s de se construire progressivement des repères théoriques pour réfléchir et questionner le travail social, son contexte et les enjeux qui le traversent.

Ce faisant, il poursuit les objectifs suivants :

- Développer une connaissance de soi comme futur·e travailleur·se social·e.** L'intervenant·e social·e est son premier outil de travail ; il est essentiel de mettre au travail les représentations, les valeurs et les sentiments.
- Sensibiliser et initier à **une démarche méthodologique**.
- Développer **une démarche de compréhension** qui implique de :
 - situer les personnes qui s'adressent aux institutions sociales comme sujets de leur expérience et non comme objets de connaissances ;
 - articuler différents niveaux d'analyse : individuel, groupal, organisationnel, institutionnel, sociétal ;
 - prendre distance par rapport à la réalité sociale à laquelle les assistants sociaux sont confrontés.
- Initier une réflexion sur la **relation professionnelle en travail social**.
- Réfléchir aux **sens et aux enjeux du travail social**.
- Par la mise en œuvre de ces différents objectifs :
 - Développer des vigilances professionnelles et un agir professionnel plus intentionnel et réfléchi ;
 - S'initier à la recherche bibliographique et à la lecture d'écrits sur le travail social ;
 - Explorer et mettre au travail les questions et préoccupations des étudiant·e·s liées à leur expérience de stage ;
 - Développer une capacité à prendre la parole, à exprimer son point de vue, à argumenter ses propos, à écouter les autres et à construire collectivement le savoir

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Clarifier et mettre au travail son cadre de référence : ses valeurs, ses croyances, ses préjugés
- Observer, décrire, s'inscrire dans une démarche de compréhension critique d'une situation/réalité sociale

- Identifier les différentes phases du processus méthodologique
- S'initier à la démarche méthodologique au départ de situations concrètes
- Trouver, s'approprier et mettre en pratique des outils nécessaires à l'exercice du métier
- Repérer les différentes approches et conceptions du travail social et leurs spécificités
- Amorcer la construction d'une identité de travailleur social et un positionnement professionnel
- Questionner sa pratique professionnelle
- S'ouvrir à la question du contexte et développer un regard critique
- S'inscrire dans une dynamique collective et une démarche de co-construction

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Différents concepts théoriques balisent les apports du cours de méthodologie:

- Au niveau de la connaissance de soi : représentations, sentiments, émotions, besoins, valeurs.
- Au niveau de la démarche méthodologique : analyse de la situation, projets, objectifs, moyens, obstacles.
- Au niveau de la démarche de compréhension : les différents niveaux d'analyse, des éclairages issus de différentes approches théoriques.
- Au niveau de la relation professionnelle : demande, mandat, rôle, écoute, relation d'aide, empathie, choc culturel.
- Au niveau du travail social : mise en évidence de différents types de travail social, sens des interventions, témoignages de différents acteurs du travail social.
- Au niveau de la dynamique de groupe : règles de fonctionnement, différents rôles, synergie.
- L'analyse critique de l'expérimentation faite par l'étudiant-e dans son expérience de stage.

Démarches d'apprentissage

Dans le cadre du cours de Travail social et méthodologie, nous travaillons de manière inductive. C'est au départ de mises en situation, de jeux de rôles, de témoignages issus des stages ou apportés par des professionnel-le-s ou par la littérature, de travaux de groupes, de vidéos, de visites extérieures que nous construisons progressivement des repères théoriques.

Ce cours demande donc une présence, une implication et une prise de risques. Ce cours se donne par groupes d'une quinzaine d'étudiant-e-s. La taille du groupe permet cette démarche de travail.

Le cours de méthodologie doit pouvoir être :

- Un lieu de parole, d'échanges, de questionnement
C'est au départ de ce que chacun-e pense que nous construisons nos « savoirs ». Une interaction permanente entre nous tous et toutes est indispensable à mettre en place ; écoute de chacun, construction de sa parole, confrontation des différents points de vue.
- Un lieu d'interpellation et d'appropriation
Une démarche n'est véritablement formatrice que si nous nous laissons toucher par des événements, par des réflexions, que si nous décidons de dépasser nos premières réactions et de nous mettre en chemin pour réfléchir et construire une analyse.
- Un lieu de construction progressive
Le cours de méthodologie est conçu comme une mosaïque constituée de modules qui abordent les différents objectifs présentés précédemment. La démarche pédagogique mise en place nécessite un travail de systématisation des différents apports

Dispositifs d'aide à la réussite

Le fait que le cours se donne en groupes d'une quinzaine d'étudiant-e-s favorise les solidarités entre étudiant-e-s et l'attention à chacun-e.

Sources et références

Chaque MFP communiquera, dans le cadre de son cours, ses ouvrages de référence

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Chaque MFP communiquera les supports utilisés dans le cadre de son cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du cours porte sur :

- la présence, l'implication et la participation au cours
 - la réalisation de travaux individuels et/ou de groupe
 - la maîtrise des différents apports du cours
 - la capacité à faire des liens avec sa pratique professionnelle
- Chaque MFP communiquera par écrit à son groupe d'étudiant.e.s :

- les modalités et critères pour l'évaluation
- les modalités et consignes spécifiques pour la réalisation des travaux
- la répartition des notes entre participation, travaux et éventuel examen écrit

En cas d'ajournement à la seconde session: les modalités et consignes seront spécifiées par le MFP.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Promotion de la réussite			
Ancien Code	11_SOAS1B15B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	LEAS1152		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le service d'aide à la réussite (SAR) met en place des dispositifs en vue de promouvoir la réussite des étudiants. A cette fin, il collabore également avec tous les acteurs institutionnels et soutient tout projet permettant de lutter contre l'échec scolaire.

La promotion de la réussite est donc une véritable politique institutionnelle. Elle est portée par chaque acteur dans l'école. Les enseignants communiqueront via leur fiche ECTS ce qui est mis en place dans leur cours pour favoriser la réussite (travail supervisé ou en groupes restreints, évaluations partielles, travaux remédiables, séances de questions/réponses sur la matière...)

Par ailleurs, des outils et des services sont mis à disposition des étudiants : secrétariats administratif et académique, salle informatique, centre de documentation, logiciel Antidote, charte « repères pour les examens écrits à destination des enseignants » ...

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les dispositifs qui seront mis en place par le SAR devraient permettre à l'étudiant de :

- Être capable de s'intégrer au sein de l'école, de se créer un réseau de pairs et de le mobiliser
- Être capable de s'appropriier les outils d'information et de communication de la Helha, d'utiliser à bon escient les outils numériques.
- Être capable de trouver un stage correspondant aux attentes précisées par l'école pour le Bac 1
- Être capable d'acquérir des outils d'organisation du travail, de gestion du temps et de gestion du stress
- Être capable d'améliorer son expression écrite en utilisant notamment le logiciel « Antidote » et en participant à des ateliers spécifiques sur le rapport à l'écrit
- Être capable de s'auto-évaluer après la session d'examens de janvier et au besoin, de mettre en place des pistes concrètes pour remédier aux points faibles identifiés.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Organisation d'activités d'accueil le jour de la rentrée académique

Organisation d'ateliers méthodologiques et d'ateliers de développement personnel et de gestion du stress

- Familiarisation aux outils numériques
- Information et recherche de stage
- Préparation du blocus

Rapport à l'écrit

- Familiarisation au logiciel « Antidote »

Tutorat : Les tuteurs-tutrices, sont des étudiant·e·s de Bac 2 et Bac 3 (formé·e·s et volontaires) qui apportent leur aide et leur soutien à des étudiant·e·s de Bac 1 qui rencontrent des difficultés dans l'une ou l'autre branche. Cet accompagnement porte à la fois sur l'apprentissage des méthodes de travail et des matières, et sur l'intégration dans la Haute Ecole, les cours et les stages.

Entretiens de bilan : Des entretiens individuels de 1h30 sont organisés entre la mi-février et la mi-mars pour tous les étudiants ayant 4 échecs ou plus lors de la session de janvier.

Blocus accompagné : Organisation en mai d'une semaine de blocus en groupe encadré par des tuteurs.

Démarches d'apprentissage

Le travail en atelier (d'une vingtaine d'étudiants au maximum) favorise l'appropriation des outils par la méthode inductive et l'interactivité.

Le tutorat met en avant l'apprentissage par les pairs.

Les entretiens de bilan sont individuels : l'accompagnement est donc réalisé « sur mesure » et pris en charge par des formateurs connaissant bien les réalités du Bac 1

Dispositifs d'aide à la réussite

Sans objet

Sources et références

Les entretiens de bilan sont réalisés sur base du questionnaire mis au point par Wolfs, J.L.(1998) Méthodes de travail et stratégies d'apprentissage. Du secondaire à l'université. Bruxelles, De Boeck Université.

Autres références :

Letarte, A. la concentration et la gestion du temps In Université Laval, Site du centre d'orientation et de consultation psychologique. {EN LIGNE} AVRIL 1999.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dépôt sur ConnectED des powerpoint utilisés dans les ateliers

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les activités de promotion de la réussite ne font pas l'objet d'une notation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).